72me ANNEE — N° 1375. PARAIT LE SAMEDI SAMEDI 2 SEPTEMBRE 1972.

SISTERON-JOURNAL

Politique - Littéraire - Sportif - Commercial et d'Annonces Judiciaires.

Administration-Rédaction
99-(25), rue Droite — Tél. 1.48
04 - SISTERON
(Alpes de Haute-Provence)
Directeur : Marcel LIEUTIER

Tarif des Annonces
Annonces légales : 1 F. 70 la ligne
Autres annonces : on traite à forfait

Pour la publicité extra-régionale
AGENCE CHIMOT
3, rue d'Amboise - PARIS (2me)

Le Numéro : 0 F. 30
Abonnement 1 an : 15 F. 00
C. C. P. PASCAL-LIEUTIER
156-36 Marseille

AMBIANCE
Harmonisez votre intérieur
EXPOSITION
Salles de Bains
Meubles et Accessoires
Cuisines - Kitchenettes
Revêtements Sols et Murs
LES CORDELIERS
SISTERON
Tél. 172

LOTISSEMENT SAINT-DOMNIN
SISTERON
Immeuble " Le St-Domnin "
- 4 Locaux commerciaux avec annexe
- 4 Appartements F4
- 4 Appartements F3
- 11 Garages

Bureau de vente : ENTREPRISE F. GARDIOL
04 - PEIPIN — Tél. 9

fuel domestique TOTAL
Commandes et livraisons
Ets GABERT
Cours Melchior Donnet
04-SISTERON
Tél. 0.30

TOUS LES APPAREILS ET ACCESSOIRES AUTO
TOUTES MARQUES
Ets VENTURINI
19, rue Droite — SISTERON
Tél. 5.17
ACCUMULATEURS BAROCLEM

QUAND NOUS DISONS
LES PIEDS ET PAQUETS SISTERONNAIS
c'est mieux
nous le pensons... c'est pourquoi
RICHAUD et BADET aux Abattoirs Allo 363 | Marcel RICHAUD Magasin Détail près place de l'Horloge | Georges BADET Atelier Conserves Place Gde Ecole
Sont à votre Service pour vous le Prouver
LA QUALITE RB fait notre PUBLICITE

Offrez un cristal signé
DAUM
G. ARNAUD
«Le Coffret»
Rue Droite
04 - Sisteron - tél. 376

L'A.P.A.C.S. PASSE AUX ACTES

Suite aux deux précédentes réunions qui ont permis sa constitution, fort du soutien de la Municipalité et du Syndicat d'Initiative, que nous remercions au passage, et s'appuyant sur un grand nombre de commerçants, le bureau de l'A.P.A.C.S. a décidé d'organiser pour sa première action « Un concours de vitrines ».

Ce concours se déroulera pendant les fêtes de Noël et du Jour de l'An. I. consistera en un tiercé de la part des clients de nos magasins, qui devront classer par ordre de préférence les trois vitrines qui auront retenu leurs suffrages.

Le classement type des vitrines sera fait d'après les réponses, sous contrôle d'huissier, une question subsidiaire départagera les éventuels ex-æquo.

Le règlement complet sera publié ultérieurement. Le consommateur sera le grand gagnant de ce concours, doté de trois magnifiques prix d'une valeur globale de 1.000 F. nouveaux en bons d'achat négociables chez n'importe lequel des commerçants adhérents à l'A.P.A.C.S., même s'il n'a pas participé au concours de vitrine. Les gagnants seront annoncés le 6 janvier, jour des Rois.

Dans les jours qui suivent, les membres du bureau vont se présenter chez leurs collègues afin de leur remettre leur carte.

La cotisation a été fixée à la modique somme de 25 F., le montant total devant couvrir en tout ou en partie les dépenses administratives de l'Associaion.

Chaque membre se fera un plaisir d'expliquer à ceux qui n'auraient pas pu assister à l'une des réunions constitutives, les buts recherchés par l'A.P.A.C.S. et les moyens à mettre en œuvre pour parvenir à ces buts.

Il nous reste à souhaiter que la plus large union se fasse autour du bureau, sans distinction idéologique ou politique, afin que nos commerces si souvent durement concurencés, se trouvent eux aussi bientôt (et c'est là notre plus cher désir) parmi les gagnants en se montrant capables de retenir une clientèle de plus en plus mouvante et d'attirer par leur dynamisme de nouvelles couches de clients potentiels, à l'affût de tout effort commercial loyal et valable.

ASSOCIATION DES PARENT D'ELEVES DU LYCEE PAUL ARENE ET C.E.T. DE SISTERON

Nous organisons comme chaque année une bourse aux livres d'occasion où chacun pourra vendre ou acheter selon ses besoins.

Cette bourse se tiendra le samedi 9 septembre dans la grande salle de réunions de la mairie de Sisteron de 9 à 12 h. et de 14 à 17 h. Le mercredi 13 septembre (veille de la rentrée) au Lycée de Beaulieu, de 14 à 17 heures.

N'oubliez pas de mettre votre nom au crayon sur vos livres et le prix que vous désirez en obtenir (suivant l'état des livres, 50 à 70 % de leur valeur).

Tous les parents qui souhaitent poser leur candidature au poste de membre du conseil d'administration de notre association sont priés de se faire connaître le plus tôt possible.

VEILLEE D'ARMES AUSSI POUR LA SAINT-HUBERT DE LA HAUTE-DURANCE

C'est, comme d'habitude, en prévision de l'ouverture prochaine, que la Saint-Hubert de la Haute-Durance organisait, vendredi 25 août à 21 heures, dans la salle de réunions de la Mairie, son assemblée générale annuelle.

En dehors des membres du conseil d'administration et de M. H. Donnadieu, président de la Société de Chasse de Saint-Geniez et maire de cette dernière localité, une assistance réduite a participé aux débats.

Rapport financier

Après les remerciements d'usage aux membres présents, le président, M. Aimé Collombon, a procédé à l'énumération des conseillers d'administration en exercice et a donné lecture du procès-verbal de l'assemblée générale précédente. Il a ensuite passé la parole à M. Biboud, secrétaire-trésorier, pour la lecture du rapport financier.

Le budget fait apparaître en recettes, 26.008,19 F. et en dépenses, 22.519,24 F. Le solde créditeur ressort donc en fin d'exercice à 3.488,95 F. La Saint-Hubert se porte donc bien et l'assemblée donne quittus, à l'unanimité, au conseil d'administration pour sa saine gestion financière.

Rapport moral

M. Collombon a ensuite informé l'assemblée des divers lâchers de gibier effectués depuis l'assemblée précédente. Le total de ces lâchers représente :

40 lièvres, 170 faisans, 60 perdreaux, 5 sangliers, 100 cailles, pour un montant total de 14.264,22 F.

Ce poste reste donc toujours le plus important du budget, le second étant constitué par la location des territoires de chasse.

Toutes précisions sont ensuite apportées sur la commémoration en 1971-72 du cinquantenaire de la Société, sur la réforme des statuts décidée par l'assemblée précédente et pleinement réalisée à l'heure actuelle.

Le président a retracé pour les adhérents, la participation de la Saint-Hubert aux journées de l'Environnement et de la Protection de la Nature, en juin dernier, à la demande du comité local. L'exposition organisée semble avoir été suivie avec intérêt par un nombreux public.

Il est donné, à cette occasion, de nouvelles précisions sur la liste des animaux protégés.

M. Biboud, qui a participé en mai aux travaux de l'assemblée générale de la Fédération Départementale, fait un rapport précis des résultats de ces travaux.

Le rapport moral est également approuvé à l'unanimité. L'assemblée générale, après en avoir discuté, a ensuite adopté les décisions suivantes :

Renouvellement du tiers du conseil d'administration

En l'absence de candidatures nouvelles, les conseillers sortants, à savoir MM. Alphonse Paul, Biboud Emile, Marin Fernand sont réélus à l'unanimité.

Cotisations diverses

L'assemblée a décidé de maintenir les tarifs des différentes cotisations, à savoir :

1. — Carte de sociétaire :

a) Prenant le permis dans la commune : 70 F.

b) Ne prenant pas le permis dans la commune : 150 F.

c) Propriétaire apportant plus de 20 hectares à la Société : carte gratuite.

2 — Cartes d'invitation :

La carte à 70 F. et la carte gratuite donneront droit à une invitation gratuite à partir du 17 septembre.

3 — Cartes journalières :

Ces cartes ne seront délivrées qu'à partir du 1er octobre au prix de 15 F.

Aucune modification n'est apportée aux accords en cours avec les Sociétés voisines.

Le président a remercié au passage M. Henri Donnadieu qui, malgré ses nombreuses occupations honore avec régularité de sa présence les assemblées générales de la Saint-Hubert.

Sans qu'il y apparaisse, ce président souriant apporte beaucoup à la cause de la chasse populaire et de la chasse sisteronnaise en particulier.

M. Collombon a ensuite annoncé que les cartes seraient délivrées à partir du 8 septembre (vendredi), à 14 heures, au « Café de Provence ».

Projets

L'assemblée a approuvé le principe de lâchers de gibier de tir en cours de saison et a émis ses vœux sur les futures commandes de gibier de repeuplement.

L'ordre du jour étant alors épuisé, le président a fait ses dernières recommandations aux adhérents : prudence, bonne conduite envers les propriétaires, sportivité... et leur a souhaité une bonne chasse

La séance a été levée à 24 heures.

DE GARDE

Dimanche 3 septembre

En l'absence de votre médecin habituel :

— **Docteur Castel,** rue des Combes — Tél. 1.18.
— **Pharmacie : Mlle Gastinel,** place Dr Robert — Tél. 1.77.
— **Ambulances Sisteronnaises** (Bar Léon — Tél. 1.50.
— **Ambulances de la Citadelle** — Tél. 4.57.
— **Garage du Dauphiné,** cours Melchior-Donnet — Remorquage, Touring-Secours **(gratuit)** — Tél. 0.26.
— **Garage du Jabron** (M. Nadé) — Tél. 22 à Peipin.
— **Accidents, Secours Routier** — Tél. 3.17 et 3.29.

Lundi 4 septembre

— **Pharmacie : Mlle Gastinel,** place Dr Robert — Tél. 1.77.
Boulangeries :
— **Martini,** rue de Provence.
— **Gaubert,** rue Saunerie.
— **Javel,** rue Mercerie.

PETITS CHANTEURS

Après la défection des petits chanteurs de la Croix Potencée, les petits chanteurs du Languedoc seront à Sisteron aujourd'hui samedi 2 septembre. Ils donneront un récital en la cathédrale à 20 h. 30, et demain dimanche matin, à la messe de 10 heures, ils chanteront l'office religieux.

Les familles pouvant héberger un ou plusieurs petits chanteurs pour coucher et déjeuner sont priées de se faire connaître auprès de M. le Curé de Sisteron.

Meublez-vous moins cher ...
AVEC LES PLUS BEAUX MEUBLES
MEUBLES BOUISSON
Artisan - Décorateur
SISTERON - Tél. 24
28, rue Saunerie
SAINT-AUBAN - Tél. 315
Place Péchiney
Salles à Manger - Chambres à Coucher
Salons - Literies
Tous les Styles et Contemporains
Lits - Sièges - Petits Meubles en Copie d'Anciens et en Noyer Massif
Cuisines sur mesures Rustiques et Modernes
CHOIX TRES IMPORTANT — CREDIT
Magasin ouvert tous les jours de 8 heures à 20 heures
Le Dimanche sur rendez-vous

AGENCE
FIAT-LANCIA
GARAGE MODERNE
Route de Marseille
Tél. 3.17
J. GALLEGO
Réparation/Dépannage/Tôlerie/Peinture en cabine
Achat — Vente — Neuf et Occasion

FUEL DOMESTIQUE
SHELL
Prix à partir de 0,22 F. T.T.C.
Ets GUILLAUME Frères
5, rue Mercerie — SISTERON
— Téléphone 43 —
- Ramonage
- Entretien et dépannage immédiat des brûleurs

La Maison du Cadeau
Madame BOUTIN
Cadeaux - Porcelaines - Cristaux - Etains - Faïences
Santons - Art Provençal
Grand choix de Bijoux Fantaisie
Liste de Mariage
102, rue de Provence — SISTERON Tél. 95

MEUBLES ANCIENS
BIBELOTS D'ART
DÉCORATION
ANTIQUITES
« LA GRANGE »
C. GUIEN
04200 Châteauneuf-Val-Saint-Donat
Ouvert tous les jours et le Dimanche

CHRYSLER SIMCA
Garage du Dauphiné
Tél. 26
04200 SISTERON
CARROSSERIE - PEINTURE
AUTO
MARCHÉ OCCASION

S.T. Dupont
BRIQUETS D'ORFEVRERIE - PARIS
BIJOUTERIE DE MARTA
53, rue Droite SISTERON — Tél. 42
Rue A. Badin ST-AUBAN — Tél. 1.92

© VILLE DE SISTERON

BARTEX
OFFRE SPECIALE
A l'occasion de la
RENTREE DES CLASSES
nous informons notre honorable et jeune clientèle (filles et garçons) que nous leur offrons toutes les blouses réglementaires, survêtements, shorts, pulls, polos, chemises, blazers, pantalons, imperméables, et tous les sous-vêtements, articles de toilette, literie, etc...
Trousseau complet pour pension à des prix très compétitifs.
BARTEX
82(22) rue Droite
04200 SISTERON
Le magasin le plus populaire et le meilleur marché de toute la région.
Entrée Libre

DE DIETRICH
cuisine chauffage
revendeur agréé :
QUINCAILLERIE TURCAN
M. ROVELLO
Avenue Paul Arène
SISTERON — Tél. 56

HOTEL-RESTAURANT DU GRAND CEDRE *NN
04 - SALIGNAC - Tél. 7
vous offre :
Son calme réel
Son site
Pensions
Repas
Noces et banquets
Son chef : T. RICHAUD

gifem
L'ADOUCISSEUR LE PLUS VENDU
Renseignements :
chez votre plombier habituel
Agence Régionale :
18, Boulevard Cassini
13 - MARSEILLE

AGENCE DU CENTRE
Mme CHABERT
18, rue Droite, 18
SISTERON — Tél. 2.86
Toutes Transactions IMMOBILIÈRES COMMERCIALES INDUSTRIELLES

LA MOTTE DU CAIRE APRES LE CATACLYSME

Toute la presse régionale et nationale, la radio, la télévision ont annoncé le cataclysme qui s'est abattu sur la région de La Motte du Caire le mercredi 23 août dernier. Une chute de grêle d'une violence extraordinaire a, entre 15 h. 40 et 16 h. 15, anéanti une magnifique récolte de fruits (pêches, poires et pommes). Une couche de 20 centimètres de grêlons recouvrait tout le pays. Le désastre s'est étendu également aux communes de Clamensane, Valavoire et Châteaufort.

La région de La Motte du Caire a, de tout temps, connu une vocation fruitière. Jadis, c'était les gros arbres « plein vent » avec des variétés de fruits aujourd'hui disparues (poires royales, virgouleuses, Saint-Germain, poires curé), pommes (pointues de Trescleaux, Jean Gaillard, etc...). Puis, à la suite de l'installation d'un remarquable réseau d'aspersion qui fonctionne aujourd'hui de façon parfaite, une phalange de jeunes agriculteurs dont les milieux agricoles du département admirent la compétence et le courage, ont réalisé, au cours des dix dernières années, des vergers d'arbres à basse tige très bien agencés et qui etaient tout a fait prometteurs. Pour la première fois une récolte splendide était accrochée aux arbres. Des fruits de toute première qualité étaient sur le point d'être cueillis. En quelques minutes tout a été anéanti. Le sinistre atteint 100 % sur les deux tiers du territoire. A l'espérance a succédé le désespoir. Les arboriculteurs avaient dû investir des sommes considérables pour l'achat des plants, de l'important matériel (tracteurs, atomiseurs, etc...) que nécessite cette agriculture de qualité. Ils avaient contracté au Crédit Agricole des emprunts souvent élevés. Leur avenir se trouve maintenant compromis. Comment vont-ils assurer leurs échéances ? Comment vont-ils payer les engrais et les sulfates qu'ils ont dû acheter pour leurs exploitations ? Telles sont les questions que chacun se pose avec angoisse. Et c'est, d'ailleurs, tout le problème de l'agriculture. Il est révoltant que, en quelques minutes, toute une récolte, tout le travail d'une année soient anéantis. Nous touchons là le problème de la sécurité de l'agriculture. Quand et comment parviendra-t-on à accorder aux agriculteurs un minimum garanti ?

Mais revenons à l'arboriculture de La Motte du Caire. Certes, le sinistre que constitue la grêle peut être assuré. Mais malgré des efforts considérables du Conseil général, les primes d'assurances sont très onéreuses : 11 % du capital garanti : et, à la base, une tranche de 10 % de la récolte n'est pas remboursée. Il faut donc une perte d'au moins 22 % de la récolte pour que l'assurance ait un début d'efficacité. Cela décourage les agriculteurs qui s'assurent peu ou pas, car ils savent que, même si le sinistre est total, ils ne recevront qu'un maximum de 80 % de la perte subie dont il faut défalquer, bien entendu, le montant de la prime. On ne doit pas perdre de vue, d'autre part, qu'une partie du préjudice — et non la moindre — n'est pas susceptible d'être couverte par une assurance : ce sont les dégâts causés, non pas aux récoltes, mais aux arbres eux-mêmes. Un sinistre de la dimension de celui qui s'est produit à La Motte et qui n'a jamais connu de précédent, compromet pour plusieurs année la récolte. Les arbres sont gravement mutilés, les branches sont cassées ou fendues, l'écorce est arrachée, des bourgeons, des pousses sont détruits. Il faudra beaucoup de temps, de soins et de dépenses pour reconstituer le capital arboricole.

A ce niveau se situe le problème national de la calamité publique agricole auquel l'Etat se doit d'apporter une solution permettant de réparer dans une certaine mesure une perte se chiffrant par centaines de millions d'anciens francs, perte que les exploitants sont le plus souvent, hors d'état de supporter.

Nous savons que M. le Préfet ne fera aucune difficulté pour prendre un arrêté de déclaration de sinistre pour les communes de La Motte du Caire, Clamensane, Valavoire et Châteaufort. Cet arrêté permettra l'octroi, par le Crédit Agricole, de prêts à taux réduits, ainsi que des exonérations d'impôts fonciers. Mais ce sont là de faibles compensations à un désastre d'une telle ampleur. Ce qui importe le plus, c'est de constituer dans les mairies des communes sinistrées des dossiers établissant le montant des dégâts subis par chaque propriétaire ou fermier. Ces dossiers doivent ouvrir les droits à compensation qui sont prévus par le Fonds des Calamités Agricoles au Ministère de l'Agriculture. Là réside le seul espoir d'efficacité pour les arboritulteurs sinistrés. Puisse-t-il ne pas être déçu et qu'ainsi soit évité un nouvel exode des populations rurales, exode qui paraissait avoir été définitivement enrayé dans cette jolie et verdoyante région.

Marcel MASSOT,
Conseiller général
de La Motte du Caire,
Député.

EN SOUVENIR DE EUGENE VESIAN

Dimanche dernier, vers 10 h. 30, sur la place de la République, avait lieu le rassemblement des amis, des Résistants et de la famille, en mémoire de M. Eugène Vésian, un combattant volontaire de la Résistance, décédé il y a un an à peine.

Le cortège formé, un dépôt de gerbes et la minute de silence a été observée au Monument de la Résistance. Puis on se dirige vers le silo, route de Gap, pour honorer la mémoire de Eugène Vésian et aussi le lieu exact où se tenaient les réunions du Réseau des combattants volontaires de la Résistance.

C'est devant ce silo à blé que M. Elie Fauque, maire et conseiller général de Sisteron, prenait le premier la parole. Dans cette allocution, c'était l'éloge et la vie de Eugène Vésian.

Maître Max Juvénal, chef de réseau des combattants volontaires de la Résistance, prenait à son tour la parole et rappelait ce lieu qui était devenu la boîte postale et surtout la simplicité de Eugène Vésian, toujours prêt à recevoir, à n'importe quelle heure du jour ou de la nuit. Maître Max Juvénal disait tout cela avec émotion et modestie.

Puis M. Fauque et Maître Juvénal tiraient chacun sur le ruban et dévoilaient la plaque du souvenir en mémoire de M. Eugène Vésian et de ce haut lieu.

Cette cérémonie du souvenir a eu lieu en présence de nombreuses personnalités de Sisteron, des départements des Alpes de la Haute-Provence et des Hautes-Alpes, des Résistants et des amis.

CANTINE MUNICIPALE

Les parents habitant les quartiers périphériques, dont les enfants doivent fréquenter les écoles du centre-ville (garçons, filles, classes de perfectionnement) et prendre leur repas de midi à la cantine, sont priés de les faire inscrire du 2 au 9 septembre (jours ouvrables) de 10 à 12 h. et de 15 h. à 16 h. 30, bureau des adjoints.

TENNIS-CLUB SISTERONNAIS

Tournois internes
de Double-Hommes et Double-Mixte
au stade de Beaulieu
Samedi 16, Dimanche 17 Septembre
Finales le Dimanche 17 à 16 h. 30

Inscription des équipes
au Bar des Troènes (allée Bertin)
et auprès de M. Coronel

Clôture des inscriptions et tirage au sort le Mercredi 13 Septembre à 18 h. 30 au Bar des Troènes
Juge-arbitre : M. Aubry

Participation gratuite
Balles fournies
Primes offertes aux vainqueurs

Les inscriptions éventuelles de joueurs sans partenaires seront reçues. Les équipes correspondantes seront formées en fonction de la force des joueurs lors du tirage au sort.

FOOTBALL

Un soir de la semaine dernière, le président Amat a présenté l'entraîneur du Sisteron-Vélo, Michel Buret, qui vient du club professionnel de Troyes.

Michel Buret, âgé de 28 ans, est un bon joueur ayant fait ses preuves. Il a joué dans différents clubs auxquels il a toujours donné satisfaction.

Michel Buret est à Sisteron. Il sera employé municipal. Son travail sera d'être gardien du stade et des installations sportives. Il dirigera l'école du football.

Le président Amat fait connaître l'horaire de l'entraînement qui est le mardi et jeudi à 18 heures sur le stade municipal.

Michel Buret est heureux de se trouver en Provence et souhaite bien de donner aux jeunes footballeurs les meilleures pratiques et conseils du jeu de football.

***

L'entraînement au Sisteron-Vélo continue. La rentrée de certains joueurs va apporter une certaine volonté de bien faire, de pratiquer un bon football dans cette catégorie de promotion de première division.

***

L'équipe du Sisteron-Vélo est allée dimanche dernier jouer à Forcalquier dans un tournoi à quatre équipes et a réussi à se montrer la meilleure et d'enlever le challenge.

***

Demain dimanche, il y aura du football sur le stade municipal de Sisteron entre les équipes du Sisteron-Vélo et de Saint-Auban.

***

L'Union Sportive Sisteronnaise qui joue de nouveau dans le championnat de promotion de deuxième division pratique depuis quelques temps l'entraînement. Des rencontres amicales sont organisées, elles apportent toujours l'action physique.

Demain dimanche, l'U.S.S. se déplace et va jouer contre l'équipe de Malijai en amical. Quant à la formation de cette équipe, à quelque chose près, elle se trouvera la même que la saison dernière.

QUADRILLE SISTERONNAIS

Les membres de la société adressent leurs remerciements et félicitations aux familles Pasque - Paul qui, à l'occasion du mariage de leurs enfants ont fait don de la somme de 50 F. et adressent aux jeunes époux leurs meilleurs vœux de bonheur.

LES PERMANENCES DU C.D.H.A.R. EN SEPTEMBRE

— Samedi 2 septembre, Digne, 10 à 12 h., bureau Crédit Agricole.
— Lundi 4 septembre, Forcalquier, 10 à 12 h., bureau Conseiller Agricole en mairie.
— Samedi 9 septembre, Sisteron, 10 à 12 h., bureau Crédit Agricole.
— Mercredi 13 septembre, Riez, 15 à 17 h., bureau Crédit Agricole.
— Samedi 16 septembre, Barcelonnette, 9 à 12 h., bureau Crédit Agricole.
— Mardi 19 septembre, Seyne, 14 à 16 h., bureau Conseiller Agricole en mairie.
— Jeudi 21 septembre, Banon, 15 à 17 h., bureau Crédit Agricole.
— Samedi 23 septembre, Manosque, 8 à 12 h., bureau Crédit Agricole.

DONS

— Au mariage de M. Jean Daniel Giraud avec Mlle Claude Ida Marcelle Jounel, il a été fait don de la somme de 60 F. à répartir en parts égales entre : les vieillards de l'Hôpital, les enfants du Foyer et les anciens prisonniers de guerre.

— Pour l'extinction d'un feu à Mézien, Mme Brouchon Marie-Louise a fait don de la somme de 100 F. pour les sapeurs-pompiers.

Nous remercions les généreux donateurs et présentons nos meilleurs vœux de bonheur aux jeunes époux.

AVIS

Les inscriptions pour le ramassage scolaire sur les itinéraires Plan de Massot, Logis-Neuf seront reçues en mairie à compter du 31 août au 10 septembre 1972 inclus dernier délai.

OBJETS TROUVES

Il a été trouvé une bague en métal doré, 6 pierres — La réclamer à M. Chastillon Robert à la SAMSE - Tél. 315.

VOL DE VOITURES

Une auto a été volée dans la nuit de lundi à mardi. Une autre auto a été trouvée à sa place. Voilà bien un proverbe d'actualité : « Qui va à la chasse perd sa place ».

ETAT-CIVIL

du 24 au 30 août 1972

Naissances — Betty Mireille, fille de José Francis Chauvin, agent des P.T.T., domicilié à Sisteron — Carine Christine, fille de Raymond Léon Marie Yvon Mantovani, agent de maîtrise, domicilié à Sisteron — Anne Céline, fille de Antoine Toussaint Astolfi, étudiant en médecine, domicilié à Paris — Delphine Marie, fille de Jean-Claude Gilbert Roux, employé d'usine, domicilié à Sisteron — Corinne Marie Thérèse, fille de Daniel Pierre Jacques Ledda, plombier, domicilié à Clamensane — Jérôme Francis Michel, fils de Jean Claude André Michel Brémond, chauffeur, domicilié à Sisteron — Eric Benjamin Clément Beppino, fils de Maurice Alphonse Albert Roux, employé d'usine, domicilié à Sisteron.

Publication de mariage — Muriel Jean Lorenzo Fernadez Blanco, marin d'Etat, domicilié à Sisteron et Yvette Vaccarezza, infirmière, domiciliée à Saint-André-les-Alpes, La Careironne.

Mariage — Jean Daniel Giraud, soudeur, domicilié à Forcalquier et Claude Ida Marcelle Jounel, employée d'hôpital, domiciliée à Sisteron.

Décès — Lucien Raoul Cheval, 70 ans, quartier du Couvent, la Baume.

Petites Annonces

Avant transformation de son magasin, LA CIGALE informe sa clientèle qu'elle fera une GRANDE LIQUIDATION de tous les vêtements enfants à partir du Lundi 28 Août 1972.

Vends Cuisinière émaillée (bois-charbon) très bon état. S'adresser au bureau du journal.

DAME
Cherche à garder enfant chez elle — S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE
Cuisinière émaillée blanche pour chauffage central — S'adresser au bureau du journal.

L'ENTREPRISE GAONA
Rue de la Renaissance
04200 SISTERON
demande des maçons

ON DEMANDE
Employée de maison ou femme de ménage — S'adresser : Docteur Merjanian, Montée des Oliviers - Tél. 3.65 (à partir du lundi 4 septembre).

A LOUER
Appartement deux pièces plus grande cuisine avec salle d'eau et W-C — S'adresser au bureau du journal.

LE SALON DE COIFFURE
« Fernande »
informe son aimable clientèle que le salon sera fermé
du 12 au 18 Septembre inclus

A LOUER
Grand garage pouvant servir entrepôt (2 fenêtres) — S'adresser : Mme Vve Latil, rue des Combes - Sisteron.

RECHERCHE
Manœuvres maçons - logement assuré — S'adresser : Taxil, Fabrique de Carrelage - 04200 Les Omergues - Tél. 2.

A LOUER
Libre fin août, studio meublé avec douche — S'adresser au bureau du journal.

SOCIETE SISTERON-VELO
Cherche place coiffeuse pour la femme de l'entraîneur (10 ans de métier) — S'adresser à la Société.

SUPER SISTERON résidentiel
jusqu'au 15 Octobre
sur quelques terrains à bâtir
24 mois de crédit sans intérêt
avec 5000 francs comptant
Agences Locales.
Me J.-C. BUES, notaire.

© VILLE DE SISTERON

A SISTERON...

14, rue Mercerie — Tél. 0.23

Comptoir Alpin

DE PEINTURE ET PAPIERS PEINTS

Gros et Détail

Fournitures pour les Beaux-Arts

Tout pour le Professionnel et l'Amateur

Cinquante modèles disponibles de papiers peints et un important stock de peinture et matériel

Orly - Maison VERNET

137, Avenue Paul Arène

64, Rue Droite

SISTERON — Tél. 81

PRET A PORTER DAMES et HOMMES

SPECIALITE ROBES DE MARIEES

GAINES ET SOUTIENS GORGE :

Playtex - Scandale - Triumph - Boléro

Barbara - Youthcraft

GAINES DE GROSSESSE

Occulta - Révéa

VISITEZ

Le Palais du Carrelage

Avenue Jean-Jaurès - SISTERON

HALL D'EXPOSITION

Salles de Bains grandeurs normales - Sanitaires

Accessoires

Faïences - Carreaux émaillés - Marbres - Granito

Moquette coupée au centimètre

Du Choix et des Prix

TOUS TRAVAUX DE

PEINTURE - VITRERIE - PAPIERS PEINTS

Robert JEDOR

« Mont-Gervi » - 22, avenue d'Alsace-Lorraine

Téléphone : 0.31

04 - SISTERON — DEVIS GRATUIT

Pour toutes vos Assurances, pour vos Transactions...

Non pas une seule adresse, mais une bonne adresse :

Fernand SIARD

« AGENCE DE PROVENCE »

15, rue de Provence - SISTERON — Tél. 4.43

ASSURANCES « L'UNION »

Agence Générale

Incendie - Accident - Maladie - Risques divers

Vie - Retraite - Crédit Automobile

Transactions Immobilières et Commerciales

Fonds de Commerce - Propriétés - Immeubles

Villas - Terrains - Appartements

ELECTRICITE GENERALE

RADIO / TELEVISION / MENAGER

A. LATIL

Avenue Paul Arène - SISTERON — Allo 3.36

Distributeur exclusif des Téléviseurs :

Continental Edison - Radialva - Grundig

Machines à Laver « Vedette »

Moquettes T REVETEMENTS DE SOLS

A la suite d'accords commerciaux avec Usine membre de l'Institut National du TAPIS T - Moquettes... prix sans concurrence, sinon remboursement intégral de la différence constatée.

● **MOQUETTE :** grande largeur, 100 % Nylon lavable, poil ras, utilisation chambre - séjour - hôtel ; fourniture et pose TTC. **30 F.** M2

● **MOQUETTE :** grande largeur T2, Velours bouclé 100 % Nylon lavable. Sans joint - sans chute. Pour chambres - séjour - hôtels saisonniers ; fourniture et pose TTC. ..... **45 F.** M2

● **MOQUETTE :** grande largeur T3 bouclé Velours 100 % Nylon lavable. Pour séjour - chambres hôtel - professions libérales - bureaux particuliers ; fourniture et pose TTC. .... **50 F.** M2

● **MOQUETTE T3 :** très beau Velours 100 % Nylon lavable, même pour salle de bains. Grande largeur, hauteur du Tapis 10 m/m ; TTC. ..... **56 F.** M2

ARTISAN SPECIALISTE posant lui-même. Liste de référence de pose contrôlable de clients à Sisteron, Digne, Château-Arnoux, Volonne, etc...

G. PAVAGEAU

«Les Romarins » - SAINT-AUBAN (04) - Tél. 288

Devis et déplacements gratuits

Préfecture des Alpes de Haute-Provence

Direction des Collectivités Locales et des Affaires Financières

Bureau des Affaires Communales

ARRETE N° 72-1556

portant ouverture d'une enquête parcellaire concernant l'aménagement de la Chute de SALIGNAC sur la Durance par Electricité de France (Service National) sur le territoire des communes de SISTERON, d'ENTREPIERRES et de SALIGNAC

Le Préfet des Alpes de Haute-Provence ;

Vu la loi du 16 Octobre 1919 modifiée relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique ;

Vu la loi du 8 Avril 1946 sur la nationalisation de l'Electricité et du Gaz ;

Vu le décret N° 60-619 du 20 Juin 1960 fixant la forme et la procédure d'instruction des demandes de concession et de déclaration d'utilité publique des ouvrages utilisant l'énergie hydraulique, l'instruction des projets et leur approbation ;

Vu l'ordonnance N° 58-997 du 23 Octobre 1958 modifiée sur l'expropriation pour cause d'utilité publique et notamment son article 4 ; ensemble le décret N° 59-701 du 6 Juin 1959 portant règlement d'administration publique sur les procédures d'enquêtes et notamment son titre II ;

Vu la loi N° 65-559 du 10 Juillet 1965 modifiant l'ordonnance susvisée du 23 Octobre 1958 ;

Vu la liste départementale des Commissaires-enquêteurs publiée au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture des Alpes de Hte-Provence;

Vu ensemble la décision du Ministre du Développement Industriel et Scientifique en date du 21 Janvier 1972 autorisant la mise à l'enquête et l'aménagement d'une chute dite de SALIGNAC sur la DURANCE et l'arrêté du 29 Mars 1972 du Préfet des Alpes de Haute-Provence prescrivant l'ouverture de ladite enquête du 5 au 31 Mai 1972 ;

Vu les plans parcellaires des immeubles dont l'acquisition est nécessaire à l'exécution des travaux d'aménagement de la chute de SALIGNAC sur le territoire des communes de SISTERON, d'ENTREPIERRES et de SALIGNAC ;

Vu les listes des propriétaires tels qu'ils sont connus d'après les documents cadastraux et les renseignements recueillis par l'expropriant ;

Vu le rapport de l'Ingénieur en Chef de la Circonscription Electrique Sud-Est en date du 13 Juillet 1972 ;

Sur la proposition du Secrétaire Général des Alpes de Hte-Provence ;

ARRETE :

Article premier. — Il sera procédé à l'enquête prescrite par le titre II du décret du 6 Juin 1959 en vue de délimiter exactement les immeubles à acquérir pour permettre la réalisation dans les communes de SISTERON, d'ENTREPIERRES et de SALIGNAC, des travaux d'aménagement de la chute hydro-électrique de SALIGNAC sur la DURANCE.

Article 2. — M. Marcel GERY, Directeur honoraire des Impôts à DIGNE est nommé Commissaire-enquêteur et siègera à la Sous-Préfecture de FORCALQUIER où toutes observations devront lui être adressées par écrit.

Article 3. — Les plans parcellaires et les listes des propriétaires, ainsi que le registre d'enquête seront déposés pendant 22 jours, du 6 Septembre au 27 Septembre 1972 inclus, dans les Mairies de SISTERON, d'ENTREPIERRES et de SALIGNAC où chacun pourra en prendre connaissance, dimanches et jours fériés exceptés, de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures et produire s'il y a lieu ses observations.

Article 4. — Préalablement, le présent arrêté sera publié dans les communes ci-dessus et affiché à la porte principale des Mairies, Il sera, en outre, à la diligence d'ELECTRICITE DE FRANCE, inséré in-extenso et en caractères apparents dans l'un des journaux publiés dans le département.

Les Maires attesteront que les formalités de publication et d'affichage ont eu lieu conformément à la loi.

Article 5. — Notification individuelle du dépôt du dossier sera faite par l'expropriant aux intéressés sous pli recommandé avec demande d'avis de réception. Les intéressés seront tenus de fournir les indications relatives à leur identité.

Article 6. — Les observations sur les limites des biens à exproprier seront consignées par les intéressés sur le registre d'enquête ou adressées par écrit en Mairie de SISTERON, ENTREPIERRES et SALIGNAC, au Maire ou au Commissaire-enquêteur qui les joindra au registre.

Dans les communes précitées, le registre ouvert à cet effet, sera établi sur feuillets non mobiles, côté et paraphé par le Maire.

Article 7. — A l'expiration du délai fixé, c'est-à-dire le 27 Septembre 1972, les registres de l'enquête parcellaire seront clos et signés par les Maires qui les transmettront, dans les 24 heures, avec les dossiers d'enquête au Commissaire-enquêteur.

Le Commissaire-enquêteur procèdera aux opérations indiquées par l'article 19 du décret du 6 Juin 1959, donnera son avis sur l'emprise des ouvrages projetés et dressera le procès-verbal des opérations après avoir entendu toutes personnes qu'il lui paraîtrait utile de consulter.

Ces opérations devront être terminées dans un délai de 15 jours, à compter de l'expiration du délai d'enquête fixé à l'article 3 du présent arrêté.

Le Commissaire-enquêteur transmettra l'ensemble du dossier, avec ses conclusions, au Sous-Préfet de FORCALQUIER, lequel après y avoir joint son avis, en assurera la transmission à la Préfecture (Direction des Collectivités Locales et des Affaires Financières).

Article 8. — Si le Commissaire-enquêteur propose en accord avec l'expropriant un changement d'emprise et si le changement rend nécessaire l'expropriation de nouvelles surfaces de terrains bâtis ou non bâtis, avertissement en sera donné collectivement et individuellement aux propriétaires.

Pendant un délai de huit jours à dater de cet avertissement, le procès-verbal et le dossier resteront déposés en Mairie. Les intéressés pourront présenter leurs observations comme il est dit aux articles 3 et 6.

Article 9. — La publication du présent arrêté sera faite notamment en vue de l'application de l'article 10 de l'ordonnance du 23 Octobre 1958, modifiée par décret N° 66-775 du 11 Octobre 1966, ci-après reproduit :

« En vue de la fixation des indemnités, l'expropriant notifie aux propriétaires et usufruitiers intéressés, soit l'avis d'ouverture de l'enquête, soit l'acte déclarant l'utilité publique, soit l'arrêté de cessibilité, soit l'ordonnance d'expropriation ».

« Dans la huitaine qui suit cette notification le propriétaire et l'usufruitier sont tenus d'appeler et de faire connaître à l'expropriant, les fermiers, locataires, ceux qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage et ceux qui peuvent réclamer des servitudes ».

« Les autres intéressés seront en demeure de faire valoir leurs droits par publicité collective, et tenus, dans le même délai de huitaine, de se faire connaître à l'expropriant, à défaut de quoi ils seront déchus de tous droits à indemnités ».

Article 10. — Le Secrétaire Général des Alpes de Haute-Provence, le Sous-Préfet de FORCALQUIER, les Maires de SISTERON, ENTREPIERRES et SALIGNAC, l'Ingénieur en Chef de la Circonscription Electrique Sud-Est, le Directeur de la Région d'Equipement Hydraulique Alpes Sud d'Electricité de France et le Commissaire-enquêteur désigné à l'article 2 ci-dessus, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une copie leur sera adressée.

Digne, le 24 Juillet 1972.

Le Préfet,

Pour le Préfet :

Le Secrétaire Général :

Signé : Jean-François LORIT.

PARFUMERIE

INSTITUT DE BEAUTE

Mme ILLY

55, rue Droite - SISTERON - Tél. 4

Esthéticienne Diplômée

Elisabeth Arden...

Lancaster...

Isabelle Lancray...

Givenchy...

J. Fath...

M. de Rauch...

Soins du visage - Maquillage

Epilation à la cire

Manucure - Beauté des pieds

Ouvert du Mardi au Samedi

IMPRIMERIE PASCAL-LIEUTIER

(99)-25, rue Droite - SISTERON

Directeur-gérant : Marcel LIEUTIER

Fuel ANTAR

●

LATIL Pierre

Avenue de la Durance

04 - SISTERON

Successeur de BREMOND Louis

PRIX SPECIAUX

Tél. 323

Etude de Maître Jean-Claude BUES

Notaire à SISTERON

—o—

VENTE DE FONDS DE COMMERCE

—o—

PREMIERE INSERTION

—o—

Suivant acte reçu par Maître BUES, Notaire à SISTERON, le 26 Août 1972, enregistré à SISTERON le 29 Août 1972, Folio 53, Bordereau 126/1 ;

Monsieur Ernest Victor ANFOSSI, Hôtelier, et Madame Cécile GARCIA, son épouse, demeurant à VOLONNE, quartier de la Beaume, ont vendu à Monsieur Jean Emile JACQUET, Limonadier, et Madame Paulette Juliette LAPIERRE, son épouse, demeurant ensemble à PEZENAS (Hérault), 15, rue Anatole-France, le fonds d'Hôtel-Restaurant, dit « Hôtel TOURING », qu'ils exploitaient à VOLONNE, moyennant le prix de CENT MILLE FRANCS.

Les oppositions, s'il y a lieu, devront être faites, à peine de forclusion, dans les dix jours de la dernière en date de la seconde insertion et de la publication au Bulletin Officiel du Registre du Commerce, à SISTERON, en l'Etude de Maître BUES, Notaire, où domicile a été élu à cet effet.

Pour première insertion :

Signé : BUES, Notaire.

Etude de la Société Gaston BAYLE

et Pierre CHASTEL

Notaires associés à SISTERON

—o—

DISSOLUTION DE SOCIETE

—o—

Suivant acte reçu par Maître CHASTEL le 22 Août 1972, enregistré à SISTERON le 30 Août 1972, Folio 53, Bordereau 127/6 ;

Les associés de la Société « VIT-NETT », S.A.R.L. au capital de 20,000 Francs, ayant son siège à CHATEAU-ARNOUX, avenue du Camping, en cours de constitution (voir Sisteron-Journal du 24 Juin 1972) ;

Ont décidé de dissoudre cette Société par anticipation avant même son immatriculation au Registre du Commerce.

En conséquence, cette Société n'a pas eu d'existence légale.

Pour avis et mention :

Pierre CHASTEL,

Notaire associé.

petite taille haute musicalité

les 4 Ministors PHILIPS

...ILS SONT EN VENTE :

Scala-Peterelec

S.A.R.L.

DISTRIBUTEURS OFFICIELS

4, rue de Provence, 4

Tél. 197 — SISTERON

il est hors de pair mais pas hors de prix

PHILIPS

TF 2391 - 59 cm - 2 chaînes

Ecréteur de parasites

En vente :

Jardinez donc avec HONDA

Demandez une démonstration gratuite des fameux motoculteurs HONDA à :

JEAN ANDRIEU

MACHINES AGRICOLES

Route de Gap

SISTERON (04) — Tél. 301

TENTES MECANIQUES - STORES - BACHES

PARASOLS - STORES VENITIENS

Le Spécialiste de l'Ombre

JOSEPH LOVICHI

DEVIS GRATUIT SUR DEMANDE

12, rue Jean-François Leca, 12

MARSEILLE (2me) - Tél. 20.07.38

Velosolex 3800

Le km le moins cher du monde

Flash Solex

Premier cyclomoteur de technique automobile

GARAGE **Paul ALBERT**

CYCLES ET MOTOS

Avenue de la Libération SISTERON — Tél. 1.95

GARAGE DU JABRON

Mécanique Générale - Réparation - Dépannage

Tôlerie - Peinture

J. P. NADE

AGENCE FIAT

Les Bons-Enfants - PEIPIN — Tél. 22

STATION SERVICE

Dépannage jour et nuit, dimanches et jours fériés

AGENCE *de Haute Provence*

BUREAU DE VOYAGES Lic. 71 009

Tous les billets Avions/Bateaux/Fer

ASSURANCES toutes branches — gan — Groupe des Assurances Nationales

TRANSACTIONS IMMOBILIERES TOUS CREDITS — FFPIC FEDERATION FRANÇAISE EXPERT IMMOBILIER AGREE CHAMBRE REGIONALE

Jean-Charles RICHAUD

222, avenue Paul Arène — Tél. 3.69

04 - SISTERON

© VILLE DE SISTERON

RICHAUD G. TECHNICIEN DIPLOME

Avenue Paul Arène - SISTERON — Tél. 3.62

LA MAISON DES GRANDES MARQUES

Schneider - Pathé Marconi - Radiola - Airflam
Zægel - Thomson - Lincoln - Frimatic - Frigéco

Solde avant transformation

(Remise 10 % sur cuisinières en stock)
Ex. : 3 feux avec four : 390,00 — 10 % = 350,00 F.
4 feux av. plac. bout. : 772,00 — 10 % = 695,00 F.
(Remise 10 % sur réfrigérateurs en stock)
Exemple : 140 l. : 440,00 — 10,% 395,00 F.
216 l. : 885,00 — 10 % 795,00 F.
220 l. av. cong. 1210,00 — 10 % 1090,00 F.
(Remise 10 % sur calorifères en stock)
(Rabais 20 % sur matériel ayant fait l'exposition)
Réfrigérateurs meuble bois 180 litres :
1.750,00 — 20 % = 1.400 F.
Téléviseurs 3 chaînes :
Schneider : 1.390,00 — 10 % = 1.250 F.
Pathé Marconi : 1.190,00 — 10 % = 1.070,00 F
Poste auto-radio Reela : 166,00 — 10 % = 149,00 F
En exposition, nos réclames du mois : remise 20 %
Service après vente assuré par Spécialistes
Téléviseurs - Réfrigérateurs en location
Prêts Allocations Familiales - Crédit - Fac. de Paiem.

PORCELAINE - FAIENCE - VERRERIE - POTERIE

ARTICLES POUR HOTELS
RESTAURANTS ET CAFÉS
ARTICLES
POUR CADEAUX

Maison LATIL
26, rue Droite
04 - SISTERON
Téléphone 1.29

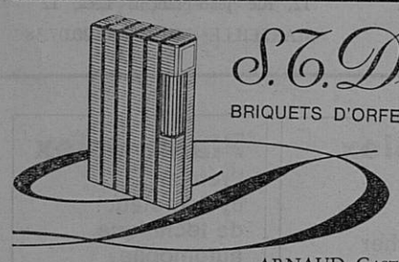

S.T. Dupont
BRIQUETS D'ORFEVRERIE - PARIS

ARNAUD GASTON - « Le Coffret »
156, rue Droite — SISTERON

POISSONNERIE DES ARCADES
Tél. 2.73
SISTERON
COQUILLAGES ● ECREVISSES ● LANGOUSTES
TRUITES VIVANTES ● POISSON CONGELE
« La fraîcheur de la Mer au pied de la Citadelle »

TROUCHE Paul
LES PLANTIERS - SISTERON - Tél. 3.82
LIBRE SERVICE
U N A Membre Eurogroup
vous propose :
U N Choix Formidable
U N E Qualité Irréprochable
A UX Prix les Meilleurs

Agence L'Abeille
Fondée en 1930
ASSURANCES DE TOUTE NATURE
Contre l'Incendie - Les Accidents - Risques Divers
et Spéciaux - Sur la Vie - Retraites et Complémentaires
Contrats Spéciaux pour Crédit Foncier et Autres Organismes
Abonnement Europ-Assistance
Crédit Automobile — CRÉDIT IMMOBILIER SOFICIM
ALIBERT & MICHELON
11, rue de Provence
SISTERON — Tél. 80

Fuel elf
Désiré LATIL
Transports Livraison à toute heure
Rue de la Renaissance - Le Gand
Tél. 5.09 — 04 SISTERON

LA FOIRE DE LA SAINT-BARTHELEMY

Dans le temps passé, le 24 août, Saint-Barthélémy amenait la foire le lundi d'après, au calendrier sisteronnais des foires de 1885.

Aujourd'hui, avec le nouveau calendrier des foires, le deuxième samedi de chaque mois, c'est foire à Sisteron. Une exception est faite pour la foire dite de la Saint-Barthélémy, qui se tient comme au bon vieux temps.

Cette foire a eu lieu lundi de cette semaine et a obtenu le même succès qu'autrefois, à l'exception du manque de melons, ou tout au moins pas en quantité.

Les marchands forains sont de plus en plus nombreux et les promeneurs ou acheteurs viennent volontiers assister à cette manifestation commerciale la meilleure de l'année.

LES ACCIDENTS

Samedi dernier, vers le soir, à la sortie nord du tunnel, un cyclomotoriste a touché avec une pédale du cyclo la bordure du trottoir ce qui l'a déséquilibré, le renvoyant vers une auto qui circulait en sens inverse.

M. René Argaud, demeurant rue du Rieu, le cyclomotoriste, a été blessé. Dégâts matériels importants.

Enquête de la gendarmerie.

***

Vers 19 heures, samedi dernier, vers la Station Total, avenue de la Libération, l'ambulance Sisteronnaise, conduite par M. Michel Mirallès et une auto Simca 1000, conduite par Mme Perret, sont entrées en collision.

Dans cette rencontre, Mme Perret a été légèrement blessée, par contre, la Simca 1000 est hors d'usage, quant à l'ambulance, importants dégâts.

La gendarmerie a procédé à l'enquête.

Cette Semaine...
dans PARIS-MATCH

— Maroc, photos exclusives : le Roi en plein ciel et les conjurés.
— Les Jeux en couleur : l'Europe face au défi américain.
— Kissinger : l'homme qui prépare la paix pour Nixon.

VOLS ET INCENDIE

Depuis quelques jours, toutes les résidences secondaires situées sur la commune d'Entrepierres étaient visitées. Les vivres et quelques objets disparaissaient.

La gendarmerie de Sisteron était avisée qu'un jeune homme de 15 ans environ s'était enfui d'une colonie de jeunes gens qui campaient.

Les soupçons se portèrent immédiatement sur ce jeune malfaiteur, mais impossible de le prendre, sachant très bien se cacher aussi bien le jour que la nuit.

Malgré son habileté et son intelligence à se dissimuler, ce voleur a fini par se faire prendre dans de drôles de circonstances.

En effet, les pompiers de Sisteron et la gendarmerie étaient avisés de se rendre à Mézien où un incendie s'était déclaré dans le cabanon de M. Brouchon, demeurant à Volonne.

Sur les lieux, on devait constater que cet incendie, qui a complètement dévasté ce cabanon, avait été allumé par une main très inexpérimentée et de nouveau les soupçons se portaient sur ce jeune fuyard.

On devait apprendre plus tard, bien sûr, que c'est en voulant se chauffer que ce malfaiteur avait mis le feu, mais en voulant éteindre les grandes flammes, il s'était brûlé fortement au visage. Il devait demander secours à la première ferme et c'est là qu'il fut mis en état d'arrestation. Son état étant grave, il fut transporté à l'hôpital.

A noter que ce voleur était en possession d'un fusil et de nombreuses munitions.

GÉRANTE DIPLOMÉE
12, avenue des Arcades
04 - SISTERON

Fêtes estivales...

CHATEAUNEUF-VAL-ST-DONAT

La fête patronale de Châteauneuf-Val-Saint-Donat se déroule les 2, 3 et 4 septembre avec le programme suivant :

— Samedi 2 septembre : à 14 h., concours de pétanque, 3 joueurs, 2 boules, 250 F. de prix et les 2/3 des mises fixées à 15 F. par équipe ; à 16 h. 30, consolante à pétanque, 50 F. de prix et la moitié des mises fixées à 10 F. par équipe ; à 21 h. 30, grand bal avec The Showmen.

— Dimanche 3 septembre : à 11 h., jeux d'enfants ; à 14 h. 30, concours de boules par triplettes, 250 F. de prix et les 2/3 des mises fixées à 15 francs par équipe ; à 16 h., consolante à pétanque, 50 F. de prix et la moitié des mises fixées à 10 F. par équipe; à 17 h. et 21 h., grand bal avec The Showmen.

— Lundi 4 septembre : à 9 h., concours de boules à la longue, 150 francs de prix et les 2/3 des mises fixées à 15 F. par équipe ; à 16 h., concours de belote, 50 F. de prix et la moitié des mises fixées à 10 F. par équipe.

***

CLAMENSANE - FETE PATRONALE

La fête patronale a lieu les 2, 3 et 4 septembre. Le comité nous communique le programme suivant :

— Samedi à 21 h. : concours de pétanque par doublettes, 100 F. de prix plus les mises.

— Dimanche, à 15 h. : concours de pétanque par doublettes mixtes, 100 francs de prix plus les mises ; consolante, 50 F. de prix plus les mises ; à 17 h., jeux d'enfants, jeux divers ; grand bal en matinée et soirée avec l'orchestre The Black Sun (7 éléments).

— Lundi 9 h. : concours de boules à la longue, 150 F. de prix plus les mises ; à 15 h., concours de pétanque, 150 F. de prix plus les mises ; à 21 h., concours de belote, 50 F. de prix plus les mises.

Le meilleur accueil est réservé aux participants.

A Sisteron, face au Lycée (à côté de la piscine)
construction d'un ensemble
Résidentiel et Commercial
"La Reine Jeanne"

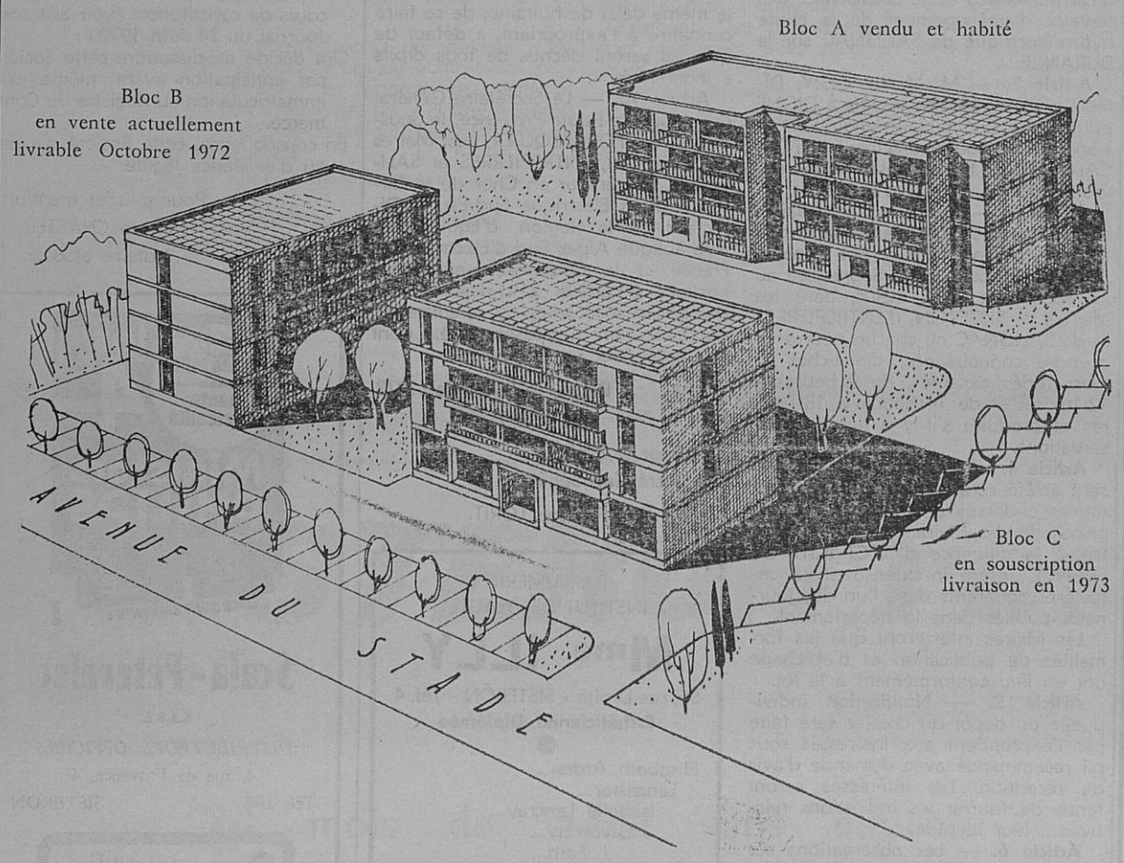

32 logements de Standing répartis en 3 immeubles et locaux commerciaux

Paiement au fur et à mesure de la construction
Facilités avec organismes de crédit jusqu'à 80 o/o

Primes à la construction : Prêt du Crédit Foncier + prêt complémentaire du Sous-Comptoir des Entrepreneurs ou autres organismes bancaires

Promoteur Constructeur : Paul THOMET, Les Plantiers, SISTERON — Tél. 321
Réalisation : Cabinet d'architecture Paul MOURIER, SISTERON — Tél. 249
Souscriptions chez : Me Jean-Claude BUES, notaire, SISTERON — Tél. 13
Vente et visite d'appartements : M. Paul THOMET, de 11 à 12 heures tous les jours sauf le dimanche

"antiquités"
Meubles - Bibelots - Faïences
Avenue Paul Arène - Tél. 5.97
tous les jours de 9 h. à 20 h., y compris le dimanche

TAPISSIER — MATELASSIER A FAÇON
MALATRAY Jean
1, rue du Glissoir - SISTERON — Tél. 563
Réparations et neuf
Sommiers — Matelas — Fauteuils — Chaises
Matelas : Laine - Mousse - Ressorts
Tissus Ameublement Traversins - Oreillers

Entreprise Chauffage Sanitaire CARLE
S.A.R.L. - 05 LARAGNE - Tél. 146
Agence de SISTERON
E. CAPDEVILA
30, rue Saunerie — Tél. 547
Tous Travaux de Chauffage
Sanitaire/Climatisation/Zinguerie
Traitement d'eau Dépannage et entretien d'installations

La Caisse d'Epargne de Sisteron
vous informe que depuis
le 1er JUILLET 1970
le taux de l'intérêt est porté à
5 %
NET D'IMPOT
Taux 4,25 % + Prime de Fidélité 0,75 %
PREMIER LIVRET : 20.000 FRANCS
LIVRET SUPPLEMENTAIRE :
(sans limitation avec option fiscale)
Renseignez-vous à nos guichets à SISTERON
et dans nos Six Succursales :
LARAGNE VOLONNE
SAINT-AUBAN LA MOTTE DU CAIRE
CHATEAU-ARNOUX L'ESCALE

DROGUERIE
Peinture - Papiers Peints
BONNET René
14, route de Noyers - SISTERON - Tél. 75
ENTREPRENEUR AGRÉÉ
Tous revêtements plastiques pour sols et murs
Balatum - Moquette - Tissus d'Ameublement
Stores Vénitiens
Vente - Pose - Devis gratuit sur demande
Dépositaire agréé : SOMMER
TAPISSOM - TAPIFLEX - SOMILINE - SOMVYL

SERRURERIE ● CONSTRUCTION METALLIQUE
BLANC Frères
Route de Gap - SISTERON — Tél. 196

Grand Bazar Parisien
Cadeaux - Souvenirs - Jouets
Tout pour l'Enfant - Jeux Educatifs
Papeterie - Camping - Rideaux - Revêtement du Sol
Maroquinerie Scolaire - Voyage - Etc.
Liste de Mariage
61, rue Droite - SISTERON Tél. 53

Pour la décoration intérieure, confection
et pose de Rideaux et Voilages tous styles
UN CHOIX TISSUS AMEUBLEMENT
Gardisette et Voilage
TOUTE LA LITERIE
LITERIE DES ARCADES
Paul DAVIN
Tél. 3.77 SISTERON

© VILLE DE SISTERON